

# Éoliennes de Sainte-Croix et santé de la population

**L'invité** Jean-Marc Blanc s'inquiète des répercussions des nuisances sonores.

Au moment où, avec un nouveau recours, la procédure contre les éoliennes de Sainte-Croix passe au niveau fédéral, il est inquiétant de constater la passivité coupable des promoteurs à l'égard des risques sanitaires que la réalisation du projet ferait courir à la population.

Les éoliennes émettent des sons qui appartiennent au domaine des basses fréquences et des infrasons que l'on peut enregistrer jusqu'à 10 km de distance. Publiée en 2013 et considérée comme document de référence, une étude mandatée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) montre que les éoliennes géantes génèrent des nuisances en général acceptables mais précise aussitôt que 15% des gens interrogés se déclarent plus ou moins fortement gênés. Elle se base sur un échantillon de personnes habitant dans un périmètre de 5 km autour des sites examinés.

---

*«Un nombre considérable de personnes seraient affectées par les nuisances sonores du parc éolien prévu»*

---

Dans le cas de Sainte-Croix, la majorité des 4800 habitants se trouvent dans un rayon inférieur à 1,5 km. En se référant aux chiffres de l'OFEN, c'est donc un nombre considérable de personnes qui seraient affectées par les nuisances sonores du parc éolien prévu. Parmi elles, les patients et le personnel soignant de l'EMS spécialisé très récemment construit seraient aux premières loges puisqu'ils se trouveraient à 600 mètres de la première éolienne.

Cette situation délicate, Romande Énergie et l'État de Vaud (principal actionnaire) la connaissent parfaitement bien. Mais c'est devenu un réflexe pavlovien: dès que l'on parle des nuisances à l'égard des humains, les promoteurs et les autorités se réfugient derrière les prescriptions légales en vigueur qu'ils assurent respecter, la main sur le cœur.

Peu importe que celles-ci soient aujourd'hui dépassées comme tendent à le prouver les multiples témoignages recueillis dans nos pays voisins dont les campagnes sont déjà fortement polluées par les éoliennes industrielles.

Peu importe que l'on puisse chez nous faire des observations comparables à Saint-Brais, au Peuchapatte ou dans la région de Martigny.

Peu importe encore que l'OMS ait très récemment revu fortement à la baisse les limites d'émissions sonores recommandées pour ces machines et préconise par exemple pour la journée un plafond de 45 dB là où la loi suisse, via l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), se contente de 60 dB, soit un volume sonore trois fois plus élevé.

Il s'ensuit deux questions sans réponses: – On sait que les impacts des éoliennes industrielles sur la santé humaine sont bien réels et qu'ils peuvent être élevés. S'ils ne sont pas encore bien étudiés et documentés, est-ce une raison pour foncer? Où est le principe de précaution?

---

Jean-Marc Blanc

---



Jean-Marc Blanc, secrétaire général de l'association Paysage-Libre Vaud.

– Romande Énergie prend la responsabilité de mettre en danger la santé des Sainte-Crix. Le cas échéant, comment en assumera-t-elle les conséquences?

(24 heures)

Créé: 20.12.2018, 06h58

## Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

67%

Non

33%